

Séance ordinaire du bureau territorial du 20 septembre 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
**DÉLIBÉRATION n°2022-09-20\_2865**  
**Subvention accordée à la Compagnie  
Légendes Urbaines dans le cadre de la  
résidence territorialisée**

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis sur le site de Silver'Innov, sis 54 rue Molière 94200 Ivry-sur-Seine, en séance plénière. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 14 septembre 2022.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent		P
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
4ème vice-président	M. TEILLET Alexis	Présent		P
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
6ème vice-président	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Présent		P
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	Présent		P
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	-		-
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	-		-
11ème vice-président	M. SAC Patrice	Présent		P
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	-		-
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	Présent		P
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Présent		P
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	-		-
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial</b>			25
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2863 à 2874	21	-	21

## Exposé des motifs

Proposé conjointement par les directions des théâtres d'intérêt territorial, le projet de résidence itinérante d'une compagnie de théâtre s'inscrit dans la poursuite de la dynamique mise en place avec la Compagnie des Dramaticules de 2007 à 2011, puis avec « Le Bel après minuit » de 2011 à 2015, puis avec la compagnie Nar6 de 2016 à 2018. Il s'agit d'une résidence basée sur une présence artistique pendant plusieurs saisons, permettant le développement de créations et l'accompagnement des publics grâce aux projets d'action culturelle mis en place.

La réflexion des directeurs des théâtres de l'EPT a abouti à la sélection de la compagnie Légendes Urbaines. En 2019, l'EPT a souhaité soutenir ce projet qu'il a estimé capable d'intéresser et de fédérer un bon nombre d'acteurs et de structures socioculturelles et éducatives du territoire. En effet, le projet de la compagnie réside autant dans l'écriture que dans la mise en scène, associant étroitement le public à sa création.

La résidence sur le territoire de Grand-Orly Seine Bièvre a donc été conclue pour 3 saisons (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022).

L'enjeu de la compagnie est de s'emparer des représentations multiples de la ville et de proposer un théâtre empirique, un théâtre partant du plateau, s'écrivant en équilibre entre une approche très documentée et nos rapports intimes à la ville et à la banlieue.

La compagnie fabrique des spectacles où l'on peut voir diverses mises en récit de la banlieue, que ce soit en explorant la frontière symbolique et géographique qu'est le périphérique ou en important les grands ensembles sur le plateau.

Cette approche est propice à une diversité d'interventions de la compagnie dans le cadre d'actions menées auprès de publics très diversifiés autour du thème de représentation de la banlieue : visites théâtralisées, soirées Hip-Hop Théâtre Connexion, ateliers d'informatique théâtrale, ateliers en lien avec les spectacles, formes en appartement ...

Le bilan de la saison 2021-2022 de l'activité de la compagnie sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre est particulièrement riche, après deux années rendues complexes par la crise sanitaire.

Le spectacle « Et c'est un sentiment qu'il faut déjà que nous combattions je crois » a été présenté trois fois sur le territoire entre février et avril 2022 : à l'Espace Jean Lurçat (Juvisy-sur-Orge), au Théâtre Jacques Carat (Cachan) et à l'ECAM (Kremlin-Bicêtre).

Une première soirée HTC (Hip Hop Théâtre Connexion), appelant à la rencontre des disciplines artistiques de la culture hip hop, de la culture urbaine et du théâtre, a été présentée au Théâtre Jacques Carat, le 14 mai 2022.

Quatre sessions de visites théâtralisées ont été proposées : au Campus de l'ENS Cachan, au Théâtre Romain Rolland de Villejuif, au collège Roland-Garros de Villeneuve Saint-Georges, à Athis-Mons en partenariat avec les Bords de Scènes.

Six représentations en appartement ont été effectuées à Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge pour compléter les ateliers et les visites théâtralisées.

Une représentation du spectacle « Ce que je reproche le plus résolument à l'architecture française, c'est son manque de tendresse » s'est tenue à Savigny-sur-Orge en octobre 2021, précédée de 24 heures d'ateliers auprès des habitants du Grand Vaux.

Enfin, la compagnie a pu bénéficier de quatre semaines de résidence pour préparer sa prochaine création « Le monde de demain »

Le montant de subvention inscrit au BP 2022 pour le soutien à ce dispositif partenarial est de 30 000 €, identique à celui versé en 2019, 2020 et 2021.

# DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la délibération n°2017-11-07\_804 du Conseil territorial du 7 novembre 2017 portant définition de l'intérêt territorial sur la compétence, entretien, et fonctionnement des équipements culturels et socio-culturels ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15\_1867 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Territorial au Bureau ;

**Vu** la délibération n°2022-04-05\_2711 relative à l'attribution des subventions aux associations et établissements publics pour l'exercice 2022 ;

**Vu** la convention conclue entre l'EPT et la compagnie Légendes urbaines portant sur la mise en place d'une résidence territorialisée, approuvée par le Conseil Territorial du 29 juin 2019 ;

**Vu** le budget prévisionnel présenté par la Compagnie ;

**Entendu** le rapport de Monsieur Jean-Luc Laurent,

Sur proposition de Monsieur le Président,

## Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve pour l'année 2022 l'avenant n°3 à la convention de partenariat 2019/2022 conclue avec la compagnie Légendes urbaines, annexé à la présente.
2. Décide d'attribuer une subvention de 30 000 € en fonctionnement, au titre de l'exercice 2022, à la compagnie Légendes urbaines.
3. Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tous documents afférents.
4. Invite le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

**Vote : Pour 21**



A Vitry-sur-Seine, le 21 septembre 2022  
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 21 septembre 2022  
ayant été publiée le 22 septembre 2022

**AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE ET LA COMPAGNIE « LEGENDES URBAINES »**

ENTRE D'UNE PART :

**L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE**  
représenté par le Président, **M Michel Leprêtre**, dûment habilité aux termes de la délibération du Conseil territorial n° 2020-07-15\_1863 du 15 juillet 2020, ci-dessous dénommé l'EPT,

D'AUTRE PART :

- **Le Centre culturel communal de Cachan-Théâtre de Cachan- Théâtre Jacques CARAT**  
15, rue Gallieni  
94230 Cachan  
Représenté par Madame Sylvie CARAT, en sa qualité de Présidente,  
(ci-après dénommé « le théâtre de Cachan »)
  
- **Le Théâtre Romain ROLLAND**  
18, rue Eugène Varlin  
94800 Villejuif  
Représenté par Monsieur Martial ROGER, en sa qualité de Président,  
(ci-après dénommé « le théâtre Romain ROLLAND »)
  
- **L'association de gestion de l'espace culturel André MALRAUX**  
2, Place Victor Hugo  
94000 Le Kremlin-Bicêtre  
Représenté par Madame Thérèse LUTAUD en sa qualité de Présidente,  
(ci-après dénommée « l'E.C.A.M»)
  
- **L'Établissement public industriel et commercial « Les Bords de Scènes »,**  
Place du Maréchal Leclerc  
91260 Juvisy-sur-Orge  
représenté par Madame Valérie CONTET, en sa qualité de directrice dûment habilitée aux présentes par délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020.  
(ci-après dénommé « l'EPIC »)

ET :

- **La compagnie « Légendes Urbaines »**  
20 rue Edouard Pailleron - boîte 176  
75019 Paris  
Représentée par Madame Géraldine LIABADOR, en qualité de Présidente.  
(ci-après dénommée « la Compagnie »)

PREAMBULE :

**Considérant** qu'aux termes de la délibération n°2019-06-29\_1494 du Conseil territorial du 29 juin 2019 établissant la convention cadre de résidence de théâtre itinérante avec la Compagnie de théâtre « Légendes Urbaines ».

**Vu** la convention de partenariat triennale (2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022) conclue avec la Compagnie Légendes Urbaines ;

**Vu** le budget prévisionnel de la Compagnie pour l'exercice 2022

**Considérant** le projet artistique présenté par la Compagnie Légendes Urbaines

**Considérant** que les conditions générales de la convention ont été remplies par la Compagnie en ce qui la concerne,

**Il est convenu**

**Article unique** :

La subvention en fonctionnement, pour l'exercice 2022, attribuée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour la réalisation des objectifs et des actions prévus dans la convention initiale est fixée à 30 000 €.

Fait à Orly, en 6 exemplaires, le

Pour le Centre Culturel Communal de Cachan-

Théâtre  
La Présidente

Sylvie Carat

Pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Pour le Président,  
Par délégation  
Le Vice-président en charge  
des Equipements Culturels

Jean-Luc Laurent

Pour l'Association de gestion de l'Espace  
Culturel

André Malraux  
Le Président

Thérèse Lutaud

Pour le Théâtre Romain Rolland

Le Président

Martial Roger

Pour la Compagnie « Légendes Urbaines

Géraldine Llabador

Pour l'EPIC « les Bords de Scènes »  
La Directrice

Valérie Contet